

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 3 septembre 2024 à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

Est absent :

Monsieur le conseiller : Frédéric Lussier

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 165-09-24**

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024
4. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
 - Demande de dérogation mineure pour la marge de recul avant projeté du bâtiment principal sis au 474, rue Gagnon (lot 3 404 983)
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Journée internationale des personnes âgées – Proclamation
10. La semaine québécoise de réduction des déchets 2024 - Proclamation
11. Inscription – Formation entretien des parcs et espaces verts
12. Club 3 & 4 roues du comté de Johnson – Droit de passage et de circulation sur les routes
13. Adoption du règlement 317-24 autorisant une dépense de 1 127 500 \$ et décrétant un emprunt de 1 127 500 \$ pour financer le programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques
14. Dépôt du certificat relatif à la renonciation des personnes habiles à voter à la tenue d'un scrutin référendaire
15. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme oasis
16. Autorisation de circuler sur nos routes – l'Enfer des Patriotes – Parcours cyclable
17. Travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang Salvail Nord – Approbation et autorisation de paiement suite au décompte #1

18. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Travaux de réfection des postes de pompage Meuble et Morin
19. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Travaux de réfection du réservoir Grand Rang et ajout d'un système de dosage et d'injection de chlore
20. Demande de dérogation mineure pour la marge de recul avant projeté du bâtiment principal sis au 474, rue Gagnon (lot 3 404 983) – Décision suite aux recommandations du CCU
21. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation pour l'abatage d'arbre, dans une érablière, sur une partie des lots 3 698 321, 3 698 330, 3 698 353 et 3 698 328, rang Salvail Nord
22. Demande d'aide financière – Programme aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Ajout de modules de jeux d'eau
23. Demande d'aide financière – Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2025
24. Collaboration au projet de la FADOQ – Cours offert pour les personnes âgées
25. Divers
26. Dépôt de la correspondance
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 166-09-24

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024, tel que rédigé.

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE DOSSIER SUIVANT :

Conformément à l'avis public du 9 août 2024, les informations sont données relativement au dossier suivant :

- Demande de dérogation mineure pour la marge de recul avant projeté du bâtiment principal sis au 474, rue Gagnon

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 167-09-24

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2400193	D	Fonds de l'information sur le territoire	Mutations juillet	48,00 \$
C2400194	D	Linde Canada Inc.	Acétylène du 28-06/26-07	51,90 \$
C2400195	D	Petite Caisse	Remb. petite caisse réception	374,50 \$
C2400196	D	Aquatech société de gestion de l'eau Inc.	Eau potable et usées juillet	2 611,08 \$
C2400197	D	Postes Canada - La Présentation	Timbres / compteurs d'eau	1 486,05 \$
C2400198	D	Ligue de Balle La Présentation	Remb. liqueurs et boisson St-Jean	1 252,02 \$
C2400199	D	Postes Canada	Journaux juillet	287,11 \$
C2400200	D	Funtropolis St-Hubert	Sortie camp de jour	990,62 \$
C2400201	R	Les Gazons Tessier Inc.	Désherbage étangs aérés 2/2	1 011,78 \$
C2400202	R	Consumaj Inc.	Inst. poste de chloration	5 748,75 \$
C2400202	R	Consumaj Inc.	Réf. poste pomp Morin, Meuble	17 246,25 \$
C2400203	R	Bruser	Éval. poste pompage et station	12 187,35 \$
C2400204	D	P.C.S.S. Extermination	Extermination Pavillon loisirs	804,83 \$

C2400205	D	Claude Joyal Inc.	Courroies / moulin à faucher	570,59 \$
C2400206	R	ADMQ – Zone Montérégie Est	Colloque annuel DG	250,00 \$
C2400207	D	Morissette Studios	Sortie camp de jour 17-07	1 155,50 \$
C2400208	D	NMP Golf Construction Inc.	Puisard parc intergénérationnel	1 075,54 \$
C2400209	D	Fondations D. Beauregard Inc.	Bordure béton de rue (face cantine)	712,85 \$
C2400210	D	Paysagiste Proland Inc.	Tailler arbre station Morin	402,41 \$
C2400211	D	9468-6631 Québec Inc.	Sortie camp de jour	543,15 \$
L2400087	I	Hydro-Québec	Centre Synagri 21-06/21-07	1 842,74 \$
L2400087	I	Hydro-Québec	Poste Salvail 23-05/23-07	667,87 \$
L2400087	I	Hydro-Québec	Poste Meuble 23-05/24-07	212,32 \$
L2400087	I	Hydro-Québec	Poste Morin 23-05/23-07	170,87 \$
L2400087	I	Hydro-Québec	Eau potable Gd Rg 23-05/23-07	1 071,00 \$
L2400087	I	Hydro-Québec	Terrain soccer 21-06/24-07	129,93 \$
L2400087	I	Hydro-Québec	Garage municipal 24-05/24-07	836,59 \$
L2400087	I	Hydro-Québec	Bureau municipal 24-05/24-07	1 067,01 \$
L2400087	I	Hydro-Québec	Lampadaire Lépine 29-05/29-07	3,73 \$
L2400087	I	Hydro-Québec	Usine épuration 29-05/29-07	1 813,91 \$
L2400087	I	Hydro-Québec	Éclairage public juillet	1 284,87 \$
L2400088	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS Provincial juillet	31 477,13 \$
L2400089	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS Fédéral juillet	12 102,27 \$
L2400090	I	Retraite Québec	RREM Élus juillet	1 007,53 \$
L2400091	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés juillet	3 521,89 \$
L2400092	I	Bell Mobilité Inc.	Cellulaires voirie août	162,21 \$
L2400093	I	Banque Royale du Canada	Remb. Cap & int. F-150 août	882,11 \$
L2400094	I	Cogeco Connexion Inc.	Internet, Pav, garage et eau pota	528,56 \$
L2400095	I	Services de carte Desjardins	Remb. Visa juillet	3 725,30 \$
L2400096	I	Télé,ébec	Photocopieur 10-08/09-09	98,79 \$
P2400253	D	Kemira Water Solutions Canada Inc.	Sulfate d'alun	6 960,10 \$
P2400254	D	M.R.C. des Maskoutains	Impl. piste multifonctionnelle	812,19 \$
P2400254	D	M.R.C. des Maskoutains	Ponceau Salvail Nord	618,13 \$
P2400255	D	Plombexel Inc.	Réparer soupape cabinet Synagr	491,98 \$
P2400256	D	Association Directeurs municipaux du Qc	Formation classe virtuelle D.G	270,19 \$
P2400256	D	Association Directeurs municipaux du Qc	Achat clé d'activation - Munys	465,65 \$
P2400257	D	Eurofins Environex	Analyses eaux usées juillet	549,01 \$
P2400257	D	Eurofins Environex	Analyses eau potable juillet	448,98 \$
P2400257	D	Eurofins Environex	Analyse eau usée abattoir juillet	209,83 \$
P2400258	D	Buropro Citation	Copies du 25-06/25-07	218,13 \$
P2400258	D	Buropro Citation	Fournitures diverses bureau	106,34 \$
P2400259	D	Cie de Transport Maskoutaine Inc.	Exposition agricole camp de jour	373,67 \$
P2400259	D	Cie de Transport Maskoutaine Inc.	Funtropolis camp de jour	793,33 \$
P2400260	D	Productions Royal Pyrotechnie Inc.	Dépôt feu d'artifice fête de la rentrée	2 299,50 \$
P2400261	D	9005-0196 Québec Inc.	Bannières sportives loisirs	724,34 \$
P2400261	D	9005-0196 Québec Inc.	Enseignes coroplaste loisirs	488,64 \$
P2400262	D	JY Tremblay Arpenteur Géomètre Inc.	Remplacement lot 3 882 490	3 087,89 \$
P2400263	D	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective août	3 345,37 \$
P2400264	D	FQM Services, Coopérative de Solidarité	Rôle en ligne hébergement	606,38 \$
P2400264	D	FQM Services, Coopérative de Solidarité	Permis soutien technique	592,12 \$
P2400264	D	FQM Services, Coopérative de Solidarité	Géomatique hébergement	840,93 \$
P2400265	D	Gagnon Jamélie	Dépl. studio Morissette CDJ	75,60 \$
P2400265	D	Gagnon Jamélie	Remb. achat aliments CDJ	287,00 \$
P2400266	D	Deschênes François	Ménage CDJ 15-22 et 29 juillet	375,00 \$
P2400267	D	Roy Julie	Remb. ruban / peinture Dek Hockey	27,56 \$
P2400268	D	Cusson Ariane	Dépl. sortie studio Morissette CDJ	75,60 \$

P2400268	D	Cusson Ariane	Remb. achat aliments CDJ	24,51 \$
P2400269	D	R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	617,66 \$
P2400270	R	Compteurs d'eau du Québec	Calibration compteurs d'eau	678,35 \$
P2400271	D	Simard Mélanie	Achat divers / soccer	602,62 \$
P2400272	D	Deschênes François	Ménage gymnase 10 août	125,00 \$
P2400273	D	Simard Mélanie	Achat divers / soccer	78,70 \$
				138 687,21 \$

Salaires versés pour le mois d'août 2024 : 109 907,01 \$

I : Incompressible

R : Résolution

D : Délégation

COMPTES À PAYER

Rona Inc.	Équipements / tournoi soccer	291,58 \$
Lussier Daniel	Musique, animation party de la rentrée	1 149,75 \$
Animagerie Inc.	Sortie camp de jour	1 430,29 \$
Réseau internet Maskoutain	Téléphone IP août	267,89 \$
Mec-Indus Inc.	Plaques / aires de jeux	60,65 \$
Servisys Inc.	Climatisation bureau versement 1/2	1 191,28 \$
Audrey Shink	Maquillage fête de la rentrée	270,00 \$
Prés Verts M.B. Ltée	Tourbes loisirs	91,98 \$
Gonflable Ca	Jeux gonflables fête de la rentrée	1 908,59 \$
Kermesse Plus Inc.	Jeux gonflables fête de la rentrée	4 350,37 \$
Laferté Inc	Peinture jeux de fer	31,25 \$
M.R.C. des Maskoutains	Quote-Part 2 & 3 versements	171 861,00 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	851,05 \$
Régie de L'AIBR	Consommation eau juillet	24 973,20 \$
Accès Info Enr	Problème réseau sans fil	263,29 \$
Accès Info Enr	Problème/ PDF Coordinatrice loisirs	52,89 \$
Accès Info Enr	Information sécurité à prévoir	52,89 \$
Buropro Citation	Pochette / tournoi soccer	105,21 \$
Régie int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables août	6 835,49 \$
Régie int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques août	10 938,94 \$
Régie int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques août	8 603,43 \$
Marchand Josiane	Remboursement bonbons Halloween	209,17 \$
Cabinets Maska Inc.	Location cabinet loisirs	195,76 \$
LeProhon	Entretien bâtiment Synagri	451,39 \$
LeProhon	Entretien bâtiment Synagri	235,10 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Puisard / parc intergénérationnel	569,13 \$
Impression KLM	Journaux municipaux août	1 446,10 \$
Chapiteaux Maska Inc.	Location chapiteau Soccer	3 374,52 \$
Québec Municipal	Abonnement	373,67 \$
Production Royal Pyrotechnie Inc.	Feux artifices fête de la rentrée	2 299,50 \$
Expo agricole de Saint-Hyacinthe	Admission suppl. camp de jour	30,00 \$
9005-0196 Québec Inc.	Enseignes coroplaste / soccer	603,62 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	Produits ménager Pavillon	118,24 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	Produits ménager garage	127,11 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	Produits ménager bureau	36,86 \$
9509-8000 Québec Inc.	Rép. asphalte 5e rang et Salvail Nord	15 824,70 \$
Distribution Daniel Guay Inc.	Aliments / soccer	252,00 \$
		261 727,89 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN AOÛT 2024

Taxes et droits de mutations	147 607,77 \$
Permis émis	655,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	2 411,64 \$
Inscriptions camp de jour	1 662,05 \$
Publicité journal municipal	30,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	922,64 \$
Location locaux GCC – Activités Diverses	1 805,00 \$
Revenus divers loisirs – commandites soccer 300 \$ et vente aliments 1 571,87 \$	1 871,87 \$
Loisir & Sport Montérégie – Subvention tennis	2 250,00 \$
TOTAL – DÉPÔTS	159 215,97 \$

Dépôts Directs

Intérêts compte chèques et compte avantage août 2024	9 213,10 \$
Ministère de l'agriculture – MAPAQ – Remboursement Taxation	8 135,97 \$
Transport Québec – Subvention AIRRL Réfection Petits Étangs Intérêts	3 023,46 \$
Ministère de l'éducation – Aide financière PIQM Synagri – Vers. 5 /10	151 412,85 \$
Loyer bureau de poste août	375,00 \$
Fédération canadienne des Mun. – Prog. Gestion des actifs municipaux	49 671,02 \$
TECQ 2019-2023 Versement Fédéral	232 684,00 \$
Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Remboursement TPS-TVQ Juin	2 437,81 \$
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	456 953,21 \$

GRAND TOTAL

616 169,18 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en août 2024 pour un montant total de 138 687,21 \$.

De ratifier le paiement des salaires versés en août 2024, au montant total de 109 907,01 \$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour septembre 2024, au montant total de 261 727,89 \$

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'août 2024, au montant de 616 169,18 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'août 2024.

- Présentation au conseil d'administration le budget 2025;
- Semaine québécoise de réduction des déchets.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard informe les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- La journée du tournoi de soccer a été un franc succès. Nous avons reçu beaucoup de félicitations pour l'organisation de cet événement. Un merci spécial à tous les organisateurs ainsi qu'à tous les bénévoles. L'évènement n'aurait pas été aussi réussi dans votre implication.
- Fête de la rentrée : Vendredi 6 septembre. Nous ferons en même temps l'inauguration du terrain de tennis.

9- JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 168-09-24

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1^{er} octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

Considérant que les municipalités et les MRC marqueront ensemble la « Journée internationale des personnes âgées »;

Considérant le thème de cette journée pour 2024 est Bien vieillir, un heureux défi;

Considérant que les aînés de la MRC des Maskoutains sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

Considérant que la « Journée internationale des personnes âgées » est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leurs familles et leurs milieux de travail;

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population;

Considérant que chaque jour, les aînés de la MRC des Maskoutains contribuent grandement au développement économique et social de nos municipalités et favorisent un vieillissement actif;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la journée du 1^{er} octobre 2024 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser et d'encourager la population de la MRC des Maskoutains à reconnaître le rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

10- LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2024 – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 169-09-24

Considérant que l'édition 2024 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 21 au 27 octobre;

Considérant que la *Municipalité de La Présentation* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la *Municipalité de La Présentation* proclame la semaine du 21 au 27 octobre 2024 "La Semaine québécoise de réduction des déchets";

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement par la réduction du gaspillage alimentaire, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

11- INSCRIPTION – FORMATION ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS RÉSOLUTION NUMÉRO 170-09-24

Considérant que monsieur Maxime Nadeau est intéressé à suivre cette formation;

Considérant la formation offerte par l'Association des travaux publics du Québec sur l'entretien des parcs et des espaces verts;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'inscription de monsieur Maxime Nadeau, employé de voirie, à la formation sur l'entretien des parcs et des espaces verts offerte par l'Association des travaux publics du Québec au montant de 555,00 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement de la facture à l'association des travaux publics du Québec.

12- CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON – DROIT DE PASSAGE ET DE CIRCULATION SUR LES ROUTES RÉSOLUTION NUMÉRO 171-09-24

Considérant la demande présentée par le Club 3 & 4 roues du Comté Johnson pour obtenir l'autorisation de circuler en véhicules tout-terrains sur le parcours des sentiers hivernaux présentés sur un plan remis en 2013, montrant le territoire de la Municipalité de La Présentation;

Considérant la demande de l'organisme à l'effet d'obtenir un droit de passage pour que les véhicules tout-terrains puissent traverser les routes municipales aux endroits indiqués sur le plan remis;

Considérant la demande de l'organisme à l'effet d'obtenir un droit de circulation des véhicules tout-terrains en bordure des routes municipales, soit sur une partie de la rue des Champs et sur une partie de la rue Gagnon, tel qu'indiqué sur le plan remis ;

Considérant que le Club 3 & 4 roues du Comté Johnson s'engagent à assurer, durant la saison hivernale 2024-2025, l'entretien des sentiers hivernaux identifiés au plan remis, en plus de voir à la sécurité des propriétaires des terrains visés et des quadistes;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les véhicules tout-terrains à traverser les routes municipales aux endroits indiqués au plan remis par le Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson, soit sur le rang Salvail Nord, le rang Salvail Sud, le rang des Bas-Étangs et la rue Gagnon.

D'autoriser les véhicules tout-terrains à circuler en bordure de route sur une partie de la rue des Champs et sur une partie de la rue Gagnon, tel qu'indiqué sur le plan remis par l'organisme, le tout conditionnellement au respect des règles de civisme et de sécurité de la part des utilisateurs du circuit.

D'autoriser l'entretien et le remplacement de la signalisation, au besoin, par la Municipalité.

**13- ADOPTION DU RÈGLEMENT 317-24 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 1 127 500 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 127 500 \$ POUR FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
RÉSOLUTION NUMÉRO 172-09-24**

- CONSIDÉRANT que le 6 août 2024, la Municipalité a adopté le règlement 23-564, afin de mettre en place un programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques conformément aux articles 4 et 90 de la Loi sur les compétences municipales ayant pour but d'aider financièrement les citoyens qui doivent se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;
- CONSIDÉRANT que par ce Programme, la Municipalité autorise l'octroi d'aide financière sous forme d'avance de fonds remboursables aux propriétaires qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation des eaux usées de leur résidence ;
- CONSIDÉRANT que le règlement instaurant ce Programme prévoit son financement par un règlement d'emprunt dont le remboursement est à la charge exclusive des propriétaires des immeubles ayant bénéficié du programme ;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6 août 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;
- CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le greffier-trésorier ou un membre du conseil mentionne l'objet de celui-ci et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ;
- CONSIDÉRANT que le montant de la dépense décrétée par le présent règlement est mentionné en séance de même que son mode de financement, de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rosaire Phaneuf, appuyé par Georges-Étienne Bernard et résolu que le conseil de la Municipalité La Présentation décrète ce qui suit :

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Dépenses

Afin de financer le Programme de mise aux normes des installations septiques, décrété par le Règlement 316-24, dont copie est jointe en Annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante, le conseil est autorisé à dépenser un montant maximal de 1 127 500 \$, tel que décrit dans l'annexe B.

3. Terme de l'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement et engagées aux termes du programme de réhabilitation de l'environnement décrété par le règlement 316-24 (annexe A), le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 127 500 \$ sur une période de 20 ans.

4. Compensation

Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'administration et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'Annexe C jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble dont il est le propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'administration et au remboursement en capital de l'emprunt en proportion de l'aide financière accordée, correspondant au coût réel des travaux individuels effectués sur chacun des immeubles bénéficiaires dont le propriétaire est assujéti au paiement de cette compensation.

Pour les fins de la présente disposition, le coût réel comprend les frais de financement temporaire qui auront été payés par la Municipalité pour avancer les fonds au propriétaire afin d'acquitter le coût des travaux individuels, calculés de la date du paiement jusqu'au financement permanent de l'emprunt.

Avant le financement permanent, le conseil modifiera l'Annexe C du Règlement afin d'y inclure le montant total en capital de chaque immeuble bénéficiant du Programme, incluant la part des frais de financement temporaire et des frais d'émission de l'emprunt permanent servant à déterminer le coût réel pour chaque immeuble assujéti à la compensation.

5. Paiement comptant

Tout propriétaire de qui est exigée la compensation en vertu de l'article 4 peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, trois (3) mois avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui avait été fournie par la compensation exigée à l'article 4.

Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 1072.1 du *Code municipal*.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble du paiement de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

6. Affectation insuffisante

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

7. Affectation des subventions

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent Règlement. Telle subvention sera répartie au prorata du coût engendré par chaque immeuble.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

LOUISE ARPIN
Mairesse

JOSIANE MARCHAND
Directrice générale et greffière-trésorière

14- DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA RENONCIATION DES PERSONNES HABLES À VOTER À LA TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

La directrice générale dépose le certificat relatif à la renonciation des personnes habiles à voter à la tenue d'un scrutin référendaire pour le règlement 317-24 autorisant une dépense de 1 127 500 \$ et décrétant un emprunt de 1 127 500 \$ pour financer le programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques.

15- AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OASIS RÉSOLUTION NUMÉRO 173-09-24

Considérant que le Conseil désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Oasis pour le projet d'aménagement du stationnement au Centre Synagri conjointement avec la MRC des Maskoutain et le bassin versant;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité autorise le dépôt de la demande au Programme Oasis et elle s'engage à payer sa part des dépenses admissibles.

Que la Municipalité autorise la directrice générale, madame Josiane Marchand, à signer tous les documents relatifs à la demande.

**16- AUTORISATION DE CIRCULER SUR NOS ROUTES – L'ENFER DES PATRIOTES – PARCOURS CYCLABLE
RÉSOLUTION NUMÉRO 174-09-24**

Considérant que la Municipalité La Présentation a reçu une demande d'utilisation de son réseau routier (5^e rang) pour la tenue d'un évènement de course cycliste « L'enfer des Patriotes », les 17 et 18 mai 2025;

Considérant que « L'enfer des Patriotes » désire obtenir l'autorisation de la Municipalité avant de demander un permis au ministère des Transports du Québec (MTQ) relativement à cette activité étant donné que le parcours traverse la Route 137 qui est sous la juridiction du MTQ;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les organisateurs de la course cycliste « L'enfer des Patriotes » à passer sur les routes de la Municipalité, selon l'itinéraire fourni, les 17 et 18 mai 2025.

D'exiger que les organisateurs obtiennent l'autorisation du MTQ, à cet effet, s'il y a des routes visées par cette activité qui est sous la juridiction du MTQ.

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

**17- TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE RANG SALVAIL NORD –
APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE NO 1
RÉSOLUTION NUMÉRO 175-09-24**

Considérant que la Municipalité a donné le contrat de remplacement d'un ponceau sur le rang Salvail Nord à Excavation Luc Beaugard inc. par la résolution numéro 124-06-24;

Considérant que l'entrepreneur dépose la demande de paiement numéro 1 pour les travaux réalisés;

Considérant que suite à l'analyse de la demande de paiement numéro 1, Hamza El Gass, ingénieur à la MRC des Maskoutains émet un avis favorable à l'avancement des travaux et recommande l'acceptation de la demande de paiement numéro 1;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement numéro 1 au montant de 62 112.30 \$ taxes incluses à Excavation Luc Beaugard inc. pour les travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang Salvail Nord;

Que la Municipalité procède à la réception provisoire des travaux.

**18- AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – TRAVAUX DE
RÉFECTION DES POSTES DE POMPAGE MEUBLE ET MORIN
RÉSOLUTION NUMÉRO 176-09-24**

Considérant que la Municipalité La Présentation a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

**19- AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSERVOIR GRAND RANG ET AJOUT D'UN SYSTÈME DE DOSAGE ET D'INJECTION DE CHLORE
RÉSOLUTION NUMÉRO 177-09-24**

Considérant que la Municipalité La Présentation a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

**20- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA MARGE DE REcul AVANT PROJETÉ DU BÂTIMENT PRINCIPAL SIS AU 474, RUE GAGNON (LOT 3 404 983) – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 178-09-24**

Considérant que la demande concernant la marge de recul avant projeté suite au projet d'agrandissement du bâtiment sis au 474, rue Gagnon (lot 3 404 983) ;

Considérant que le projet consiste à l'agrandissement avant de la résidence, empiétant dans la marge de recul avant d'au plus 2 mètres ;

Considérant que la marge de recul minimal édicté à la grille de spécification de la zone H-107, constituant l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81, est de 9 mètres ;

Considérant que le bâtiment principal existant est implanté à 9,45 mètres de l'emprise du chemin publique ;

Considérant que la marge de recul avant projeté est de 7 mètres ;

Considérant que les travaux projetés sont souhaitables est favorise une meilleure intégration du bâtiment dans le milieu ;

Considérant que la demande ne portera pas préjudice aux propriétés voisines ;

Considérant que l'application du règlement porte un sérieux préjudice au demandeur ;

Considérant les recommandations du CCU en date du 26 août 2024;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge de recul avant d'au minimum de 6,5 mètres alors que la règlementation exige une marge de recul avant minimale de 9 mètres pour le bâtiment principal sis au 474, rue Gagnon.

**21- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ABATAGE D'ARBRE, DANS UNE ÉRABLIÈRE, SUR UNE PARTIE DES LOTS 3 698 321, 3 698 330, 3 698 353 ET 3 698 328, RANG SALVAIL NORD
RÉSOLUTION NUMÉRO 179-09-24**

Considérant que la demande d'autorisation vise l'abattage d'arbre, dans un peuplement d'érablières reconnu par la CPTAQ, dans le but de construire un bassin d'irrigation nécessaire à la culture maraichère;

Considérant que les lots visés par la demande, soit les lots 3 698 321, 3 698 330, 3 698 353 et 3 698 328 appartiennent à la compagnie 9195-5922 Québec inc;

Considérant que le bassin d'irrigation projeté se localise dans un milieu humide identifié par le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Considérant que malgré la conformité de projet aux règlements municipaux, le demandeur devra obtenir l'autorisation du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs avant l'obtention du permis municipal ;

Considérant les inquiétudes du Conseil concernant l'accès à l'eau pour les résidents du secteur, desservi par des puits;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De reporter l'adoption de la résolution concernant la demande adressée à la CPTAQ par la compagnie 9195-5922 Québec inc, à une séance subséquente.

**22- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR – JEUX D'EAU
RÉSOLUTION NUMÉRO 180-09-24**

Considérant que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRS) permet à une municipalité de déposer une demande de subvention pour un projet répondant aux critères d'admissibilité;

Considérant que les jeux d'eau de la Municipalité La Présentation sont désuets et ne répond pas à la demande des citoyens et du camp de jour;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation autorise la présentation du projet « Ajout de module de jeux d'eau » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de La Présentation à payer sa part des coûts admissible au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la Municipalité de La Présentation désigne madame Josiane Marchand directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**23- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2025
RÉSOLUTION NUMÉRO 181-09-24**

Considérant que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2025, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2025, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

Considérant que la Municipalité de La Présentation souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2024-2025 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2025;

D'autoriser madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et, si cette demande est acceptée par le Ministère, à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité La Présentation;

**24- COLLABORATION AU PROJET DE LA FADOQ – COURS OFFERT AUX PERSONNES ÂNÉES
RÉSOLUTION NUMÉRO 182-09-24**

Considérant que le club FADOQ La Présentation désire mettre en place des cours sur les exercices extérieurs dans le parc intergénérationnel appartenant à la Municipalité aux personnes âgées de la municipalité;

Considérant que le club désire déposer une demande d'aide financière au Programme Québec ami des aînés (QADA) – Soutien aux actions locales et régionales;

Considérant que la FADOQ demande notre aide afin de réaliser ce projet sur notre terrain ainsi que pour la réalisation et la diffusion de la publicité;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité autorise le Club FADOQ La Présentation à organiser des cours sur les exercices extérieurs situés au parc intergénérationnel sur le terrain des loisirs;

Que la Municipalité s'engage à fournir au club la main-d'œuvre nécessaire pour la création de la publicité entourant les cours offerts et de publiciser ce projet sur les diverses plateformes municipales tel que le site Internet de la Municipalité, le journal municipal et la page Facebook et ce sans frais.

25- DIVERS

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

26- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 21 août 2024

MRC – Résolution numéro 24-08-228 – Journée internationale des personnes âgées - Proclamation

FONDATION L'AIR D'ALLER – Demande de commandite et donateur pour le Tournoi de pickleball Caroline Guillotte pour soutenir la fibrose kystique

27- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

28- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 183-09-24

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h12.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière